



Comment  
devenir  
ingénieur  
diplômé  
par l'État ?

## SOMMAIRE

<b>LE TITRE D'INGENIEUR DIPLOME PAR L'ETAT .....</b>	<b>page 3</b>
<b>L'INSCRIPTION.....</b>	<b>page 4</b>
- Où, quand, comment ?	
- Spécialités dans lesquelles peut être délivré le diplôme	
- Ecoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen	
<b>L'ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN .....</b>	<b>page 13</b>
- Recommandation	
- Vérification de la recevabilité administrative de la candidature	
- Organisation des épreuves	
- Jury national	
- Délivrance du titre d'ingénieur DPE	
- En cas d'échec	
- Calendrier de l'examen	
<b>LE CONTENU DES EPREUVES .....</b>	<b>page 19</b>
- Epreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels	
- Epreuve de soutenance de mémoire	
- Répertoire de compétences	
- Instructions pratiques relatives au mémoire	

- **Les commentaires et recommandations du jury national**
- **Le bilan des sessions d'examen précédentes**

## **LE TITRE D'INGENIEUR DIPLOME PAR L'ETAT**

L'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat (DPE) permet à des ingénieurs de fonction d'obtenir un titre d'ingénieur diplômé par validation de leurs expériences et acquis professionnels.

La validation s'effectue sur entretien puis, en cas de réussite, soutenance de mémoire. Ces épreuves permettent de vérifier que le(la) candidat(e) dispose bien des compétences propres à l'ingénieur, transversales ou liées à la spécialité postulée et d'une culture scientifique et technique de haut niveau.

Elle conduit à la délivrance d'un titre d'ingénieur, délivré par l'Etat dans l'une des 24 spécialités existantes, par exception aux autres titres d'ingénieur diplômé qui portent la mention de l'école qui a sanctionné une formation d'ingénieur.

Le titre d'ingénieur DPE est délivré par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Conformément au décret n°99-747 du 30 août 1999 modifié, ce titre confère à ses titulaires le grade de master.

Ce titre est enregistré de droit dans le répertoire national des certifications professionnelles, conformément à l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

C'est la loi du 10 juillet 1934 modifiée relative aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé qui est à l'origine de ce dispositif, dont les modalités sont dorénavant précisées par les articles L. 642-9, L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation.

L'organisation actuelle et les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur DPE sont fixées par **le décret n° 2001-274 du 30 mars 2001** et par **l'arrêté du 30 mars 2001**.

La liste des spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat est fixée par **l'arrêté du 19 août 2005**.

La liste des écoles habilitées à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat est fixée par **l'arrêté du 24 octobre 2008, qui prendra effet, pour une durée de trois ans, à compter de la deuxième session de l'année 2009**.

## **L'INSCRIPTION**

**OU, QUAND, COMMENT ?..... page 5**

**SPECIALITES DANS LESQUELLES PEUT ETRE DELIVRE LE DIPLOME ..... page 6**

**ECOLES AUTORISEES A ORGANISER LES EPREUVES DE L'EXAMEN .....page 7**

## L'INSCRIPTION

### **Qui peut s'inscrire ?**

Tout(e) candidat(e) justifiant de 5 années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs.

### **Quand ?**

Pour chaque session, un avis d'ouverture de l'examen est publié par le ministre chargé de l'enseignement supérieur au Journal officiel de la République française.

**Au titre de l'année 2009**, 2 sessions annuelles ont été ouvertes :

- inscription des candidats à la 1<sup>ère</sup> session de l'examen, du 5 mai au 11 juillet 2008 inclus
- inscription à la 2<sup>ème</sup> session de l'examen, du 27 novembre 2008 au 16 mars 2009 inclus.

### **Où et comment ?**

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

[http : //www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

>partie « Enseignement supérieur »

rubrique « Formations et diplômes »

sous-rubrique « Formations tout au long de la vie »

> « Devenir ingénieur diplômé par l'Etat ».

Le dossier de candidature complet est à retourner, durant la période fixée par l'avis ministériel, à l'école d'ingénieurs dans laquelle vous souhaitez passer les épreuves de l'examen et qui est autorisée à le faire dans la spécialité pour laquelle vous postulez (cf. page 6).

Un droit d'inscription, valable pour l'ensemble des épreuves, est réclamé directement au (à la) candidat(e) par l'école où il (elle) subit les épreuves.

### **Recommandation :**

**Compte tenu de la spécificité de cet examen, il vous est recommandé, préalablement à l'inscription, de contacter l'école dans laquelle vous souhaitez subir les épreuves**, afin de déterminer avec elle si votre parcours et votre projet correspondent bien à ce type d'examen, à la spécialité et à l'école sollicitée, et afin d'obtenir des informations sur le déroulement des épreuves (cf. liste des correspondants DPE dans les écoles, page 7 à 12).

Les membres de la Société des ingénieurs diplômés par l'Etat (SIDPE), association reconnue d'utilité publique, sont susceptibles de vous apporter leur expérience de l'examen

Secrétariat national : Campus ESTP, 28, avenue du Président Wilson, 94234 CACHAN CEDEX,

tél. : 01 45 46 65 24 ; fax : 01 43 61 71 61

[mailto:e-mail : sidpenational@free.fr](mailto:sidpenational@free.fr)

**SPECIALITES**  
dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat

SPECIALITES	ECOLES AUTORISEES A ORGANISER LES EPREUVES DE L'EXAMEN CONDUISANT AU TITRE D'INGENIEUR DIPLOME PAR L'ETAT *					
	SUD-OUEST	PARIS	ILE DE FRANCE	SUD-EST	NORD-OUEST	NORD-EST
Agriculture	ENSAT			Montpellier Sup. Agro		AGROSUP DIJON
Agroalimentaire		CNAM EPU P. et Marie Curie PARIS VI (industries céréalières)		EPU Montpellier.		AGROSUP DIJON ENSAIA
Automatique et informatique industrielle	INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	IP Grenoble EPU Montpellier		ISEN LILLE UTBM
Bâtiment / BTP / TP	INSA -Toulouse	CNAM : BTP (géométrie, topographie, géologie)		CUST : BTP INSA Lyon: BTP et TP	INSA Rennes : BTP et Bâtiment	INSA Strasbourg: BTP ENSTIM Douai : TP et Bâtiment
Biologie appliquée	INSA Toulouse	CNAM				
Chimie	ENSIACET	CNAM		ESCPE ITECH	INSA Rouen	EECPMS ENSC Lille
Eau et environnement				IP Grenoble EPU Montpellier		
Electronique	ENSEIRB	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	IP Grenoble ESCPE	EPU Nantes ENI Brest	ISEN LILLE
Electrotechnique	ENSEEIH	CNAM		INSA Lyon	INSA Rennes	ESIEE Amiens
Energétique		CNAM (thermique et techniques nucléaires)		INSA Lyon (thermique)	EPU Nantes INSA Rouen (thermique)	ENSTIM Douai (thermique)
Génie industriel	ENSIACET	ENSAM		IP Grenoble		EPU Lille ENSTIM Douai
Génie physique	INSA Toulouse	CNAM		IP Grenoble		
Génie des procédés	ENSIACET	CNAM		ESCPE		
Gestion de production		CNAM				ESIEE Amiens UTBM
Horticulture et paysage					INHP (Centre d'Angers)	
Hygiène et sécurité	ENSIACET	CNAM		IP Grenoble		
Informatique	ENSEIRB INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris	IP Grenoble EPU Nice INSA Lyon EPU MONTP.	INSA Rennes	ESIAL UTBM
Logistique	ENSIACET	CNAM		CUST		
Matériaux	ENSCI (céramique industrielle) ENSIACET	CNAM ENSAM (matières plastiques)		IP Grenoble INSA Lyon ITECH (cuir, plastiques, textile)		ENSAIT (textile) ENSTIM Douai ESSA (soudage)
Mécanique	INSA Toulouse ENSMA -Poitiers	CNAM ENSAM		INSA Lyon	INSA Rouen	ENSTIM Douai UTBM
Mesures et Instrumentation	INSA Toulouse	CNAM (méthodes physiques d'analyse chimique)		INSA Lyon		ENSTIM Douai
Télécommunications Et réseaux	ENSEEIH ENSEIRB		ENSEA	IP Grenoble		ISEN LILLE

NB : Les indications entre parenthèses précisent la compétence de l'école dans la spécialité.

- Les coordonnées des écoles figurent dans les pages suivantes.

**ECOLES AUTORISEES A ORGANISER LES EPREUVES CONDUISANT  
AU TITRE D'INGENIEUR DIPLOME PAR L'ETAT  
(CLASSEMENT PAR INTERREGION)**

**INTERREGION : SUD-OUEST**

**ACADEMIE DE BORDEAUX**

**Ecole nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB)**

1, avenue du Docteur Albert Schweitzer, B.P. 99, 33402 Talence Cedex. Tél : 05 56 84 65 00

Correspondant DPE : M André MORA [Andre.Mora@enseirb.fr](mailto:Andre.Mora@enseirb.fr) Tél. : 05.56.84.23.18 Fax : 05 56 84 23 19

- ♦ **Electronique**
- ♦ **Informatique**
- ♦ **Télécommunications et réseaux**

**ACADEMIE DE LIMOGES**

**Ecole nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI)**

47 à 73, avenue Albert Thomas, 87065 Limoges Cedex. Tél. : 05 55 45 22 22

Correspondant DPE : Madame Martine LEJEUNE Tél. : 05 55 45 22 27 Fax : 05 55 79 09 98

<mailto:martine.lejeune@unilim.fr>

- ♦ **Matériaux (compétence en céramique industrielle)**

**ACADEMIE DE TOULOUSE**

**Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (ENSIACET)**

Institut national polytechnique de Toulouse, 118, route de Narbonne, 31077 Toulouse Cedex 4. Tél : 05 62 88 56 03

Correspondant DPE : Mme Chantal LAPLAINE [directeur@ensiacet.fr](mailto:directeur@ensiacet.fr) Tél : 05 62 88 56 06 / Fax : 05 62 88 56 01

- ♦ **Chimie**
- ♦ **Génie industriel**
- ♦ **Génie des procédés**
- ♦ **Hygiène et sécurité**
- ♦ **Logistique**
- ♦ **Matériaux**

**Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications (ENSEEIH)**

Institut national polytechnique de Toulouse, 2, rue Charles Camichel, BP 7122, 31071 Toulouse Cedex 7.

Correspondant DPE : M. Philippe BERGER Tél. : 05.61 58 84 21 [berger@enseeih.fr](mailto:berger@enseeih.fr)

- ♦ **Electrotechnique**
- ♦ **Télécommunications et réseaux**

**Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA Toulouse)**

Complexe scientifique de Ranguéil, 135 Avenue de Ranguéil 31077 Toulouse Cedex 4. Tél : 05 61 55 95 13 Fax : 05 61 55 95 00

Correspondant DPE : M. Michel CASTAN Tél. : 05 61 55 95.86 [michel.castan@insa-toulouse.fr](mailto:michel.castan@insa-toulouse.fr)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| ♦ <b>Automatique et informatique industrielle</b> | ♦ <b>Mécanique</b>                  |
| ♦ <b>Bâtiment et travaux publics</b>              | ♦ <b>Mesures et instrumentation</b> |
| ♦ <b>Biologie appliquée</b>                       |                                     |
| ♦ <b>Génie physique</b>                           |                                     |
| ♦ <b>Informatique</b>                             |                                     |

**Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)**

Institut national polytechnique de Toulouse, Avenue de l'Agrobiopôle, BP 107 Auzesville-Tolosan, 31326 CASTENET-TOLOSAN Cedex.  
Tél. : 05 62 19 39 00

Correspondant DPE : M. Georges BERTONI [georges.bertoni@ensat.fr](mailto:georges.bertoni@ensat.fr) Tél : 05 62 19 39 17/ Fax : 05 62 19 39 01

- ♦ **Agriculture**

## ACADEMIE DE POITIERS

### Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA)

Chasseneuil du Poitou, B.P.109, 86960 Futuroscope cedex Tél. : 05.49.49.80.80.

Correspondant DPE : M. Jean BRILLAUD directeur <mailto:jean.brillaud@ensma.fr> Tél. : 05.49.49.80.02 Fax : 05. 49.49.80.06.

**Mécanique**

## INTERREGION : PARIS – ILE DE FRANCE

## ACADEMIE DE PARIS

### Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Ecole d'ingénieurs du CNAM - EICnam

2, rue Conté 75003 PARIS

Tél : 01 40 27 20 00

Correspondant DPE : Mme Hamama GHANES – case 780

Tél : 01 58 80 84 15 Fax : 01 58 80 87 91

[hamama.ghanes@cnam.fr](mailto:hamama.ghanes@cnam.fr)

- ♦ Agroalimentaire
- ♦ Automatique et informatique industrielle
- ♦ Bâtiment et travaux publics (*compétence en géométrie, topographie, géologie*)
- ♦ Biologie appliquée
- ♦ Chimie
- ♦ Electronique
- ♦ Electrotechnique

- ♦ Energétique (*compétence en thermique et techniques nucléaires*)
- ♦ Génie physique
- ♦ Génie des procédés
- ♦ Gestion de production
- ♦ Hygiène et sécurité
- ♦ Informatique
- ♦ Logistique
- ♦ Matériaux
- ♦ Mécanique
- ♦ Mesures et instrumentation (*compétence en méthodes physiques d'analyse chimique*)

### Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM)

151, boulevard de l'Hôpital, 75640 Paris Cedex 13. Tél : 01 44 24 62 99

Correspondant DPE : M. Robert CANONNE [formation.continue@paris.ensam.fr](mailto:formation.continue@paris.ensam.fr)

Tél : 01 44 24 64 90 / Fax : 01 44 24 64 74

- ♦ Génie industriel
- ♦ Matériaux (*compétence en matières plastiques*)
- ♦ Mécanique

### Ecole polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie (Université PARIS VI)

Université Paris VI, Tour 22/32-pièce 520, 4, place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05. Tél./ Fax : 01 44 27 73 13

Correspondant DPE : M. Jean-Marie CHESNEAUX <mailto:jean-marie.chesneaux@UPMC.fr>

- ♦ Agroalimentaire (*compétence en industries céréalières*)

## ACADEMIE DE CRETEIL

### Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE Paris)

2, boulevard Blaise Pascal, Cité Descartes - B.P. 99, 93162 Noisy le Grand. Cedex Tél : 01 45 92 65 00

Correspondant DPE: Mme Laurence BONNET Tél. : 01 22 66 20 47 Fax : 01 45 92 66 99

<mailto:l.bonnet@esiee.fr>

- ♦ Automatique et informatique industrielle
- ♦ Electronique
- ♦ Informatique

## ACADEMIE DE VERSAILLES

**Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA)**

6, avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise Cedex. Tél : 01 30 73 66 66

Correspondant DPE : M. Rachid ZBOUDJ [zeboudj@ensea.fr](mailto:zeboudj@ensea.fr) Tél : 01 30 73 66 03 / Fax : 01 30 73 66 01

- ♦ Automatique et informatique industrielle
- ♦ Electronique
- ♦ Télécommunications et réseaux

**INTERREGION : SUD-EST****ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND****Centre universitaire des sciences et techniques (CUST)**

Université Clermont-Ferrand II, Rue des Meuniers, BP 206, 63174 AUBIERE Cedex.

Correspondant DPE : Mme Rolande BOISSIER Tél : 04 73 40 77 01 / Fax : 04 73 40 75 10

[r.boissier@polytech.univ.bpclermont.fr](mailto:r.boissier@polytech.univ.bpclermont.fr)

- ♦ Bâtiment et travaux publics
- ♦ Logistique

**ACADEMIE DE GRENOBLE****Institut Polytechnique de Grenoble (IPG)**

46, avenue Félix Viallet 38031 Grenoble Cedex 1

Tél. : 04 76 57 45 00

Fax : 04 56.89 00

Correspondant DPE : M. Christian SCHAEFFER, vice-président CEVU

Tél. : 04 76 57 48 00

<mailto:christian.schaeffer@grenoble-inp.fr>

- Automatique et informatique industrielle
- Eau et environnement
- Electronique
- Génie industriel
- Génie physique
- Informatique
- Matériaux
- Télécommunications et réseaux

**ACADEMIE DE LYON****Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon)**

Bâtiment CEI 66, boulevard Niels Bohr 69621 Villeurbanne Cedex. Tél : 04 72 43 81 42

Fax : 04 72 43 85 08

Correspondant DPE : Mme Marie-Noëlle DARFEUILLE - service de formation continue.

[marie-noelle.darfeuille@insa-lyon.fr](mailto:marie-noelle.darfeuille@insa-lyon.fr)

- ♦ Bâtiment et travaux publics
- ♦ Electrotechnique
- ♦ Energétique (*compétence en thermique*)
- ♦ Informatique
- ♦ Matériaux
- ♦ Mécanique
- ♦ Mesures et instrumentation
- ♦ Travaux publics

**Institut textile et chimique de Lyon (ITECH)**

87, chemin des Mouilles, 69134 ECULLY Cedex. Tél : 04 72 18 04 80 / Fax : 04 72 18 95 45

Correspondant DPE : Mme Christiane BASSET

[c.basset@itech.fr](mailto:c.basset@itech.fr)

- ♦ Chimie
- ♦ Matériaux (*compétence en cuir, plastiques, textile*)

**Ecole supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon (ESPE LYON)**

43, boulevard du 11 Novembre 1918, BP 2077, 69616 Villeurbanne Cedex. Tél. : 04 72 43 17 04

Correspondant DPE : Mme Michelle GELIN [gelin@cpe.fr](mailto:gelin@cpe.fr)

- ♦ Chimie
- ♦ Electronique
- ♦ Génie des procédés

**ACADEMIE DE MONTPELLIER**

**Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro)**

2, place Pierre Viala, 34060 Montpellier Cedex 1. Case courrier : 419 Tél : 04 99 61 22 97 Fax : 04 72 61 29 45

Correspondant DPE : M. Dominique ALHINC <mailto:dominique.alhinc@ensam.inra.fr>

**♦ Agriculture****Ecole polytechnique universitaire de Montpellier (POLYTECH'MONTPPELLIER)**

Université Montpellier II, Place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier Cedex 05. Tél : 04 67 14 31 60

Correspondant DPE : Mme Lucie DUPUY de CRESCENZO Tél : 04 67 14 31 62 / Fax : 04 67 14 45 14 [lucie.dupuy-de-crescenzo@univ-montp2.fr](mailto:lucie.dupuy-de-crescenzo@univ-montp2.fr)

- ♦ Agroalimentaire
- ♦ Automatique et informatique industrielle
- ♦ Eau et environnement
- ♦ Informatique

**ACADEMIE DE NICE****Ecole polytechnique de l'Université de Nice**

Université de Nice, CERISI BP 145, 930, route des Colles, Les templiers, 06903 Sophia-Antipolis Cedex. Tél. : 04 92 96 51 22  
Fax : 04 92 96 50 55

Correspondant DPE : M. Jean-Louis FARAUT [faraut@polytech-unice.fr](mailto:faraut@polytech-unice.fr)

- ♦ Informatique

**INTERREGION : NORD-OUEST****ACADEMIE DE NANTES****Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus ouest)****INHP – Centre d'Angers**

2, rue Le Nôtre, 49045 Angers Cedex 01. Tél : 02.41.22.54.54

Correspondant DPE : INH - M. Jean-Louis TEISSET Tél : 02 41 22 54 55 Fax : 02 41 22 55 99 <mailto:jean-louis.teisset@agrocampus-ouest.fr>

- ♦ Horticulture et paysage

**Université de Nantes, Ecole polytechnique de l'Université de Nantes (Polytech'Nantes)**

La Chantrerie, rue Christian Pauc, BP 50609, 44306 Nantes cedex 03 Tél. : 02 40 68 32 00

Correspondant DPE : Mme Marie-Pierre NACHOUKI Tél. : 02 40 68 30 09 Fax : 02 40 68 32 32  
<mailto:marie-pierre.nachouki@univ-nantes.fr>

Electronique  
Energétique

**ACADEMIE DE RENNES****Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENI Brest)**

Technopôle Brest-Iroise, Parvis Blaise Pascal, Plouzané, CS 73862, 29238 Brest Cedex 03. Tél : 02 98 05 66 48

Correspondant DPE : Mme Chantal CALVES <mailto:calves@enib.fr>

- ♦ Electronique

**Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA Rennes)**

20, avenue des Buttes de Coësmes, 35043 Rennes Cedex. Tél : 02 99 28 64 00

Correspondant DPE : Mme Martine CHAMPAGNAT Tél : 02 23 23 86 30 Fax : 02 23 23 83 96 [martine.champagnat@insa-rennes.fr](mailto:martine.champagnat@insa-rennes.fr)

- ♦ Bâtiment
- ♦ Bâtiment et travaux publics
- ♦ Electrotechnique
- ♦ Informatique

## ACADEMIE DE ROUEN

### Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen)

Place Emile Blondel, BP 08, 76131 Mont-Saint-Aignan Cedex.

Correspondant DPE : M. G rald MAILLARD, T l. : 02.35.52.84 03 Fax : 02 35 52 83 69 <mailto:gerald.maillard@insa-rouen.fr>

Chimie

- ◆ Energ tique (*comp tence en thermique*)
- ◆ M canique

## INTERREGION : NORD-EST

## ACADEMIE D'AMIENS

### Ecole sup rieure d'ing nieurs en  lectronique et  lectrotechnique d'Amiens (ESIEE Amiens)

14, quai de la Somme, BP10100, 80082 AMIENS Cedex 2. T l : 03 22 66 20 00

Correspondant DPE : M. R my LEFEBVRE TEL. : 03 22 66 20 47 FAX : 03 22 66 20 10

[lefebvre@esiee-](mailto:lefebvre@esiee-amiens.fr)

[amiens.fr](http://amiens.fr)

- ◆ Electrotechnique
- ◆ Gestion de production

## ACADEMIE DE BESANCON

### Universit  de technologie de Belfort-Montb liard (UTBM)

Site de S venans 90010 Belfort Cedex. T l : 03 84 58 30 00

Correspondant DPE : Mme Corinne MIRABEL, responsable du service de la Formation Continue

T l. : 03 84 58 35 09 Fax : 03 84 58 31 85 <mailto:corinne.mirabel@utbm.fr>

Automatique et informatique industrielle

- ◆ Gestion de production
- ◆ Informatique
- ◆ M canique

## ACADEMIE DE DIJON

### Institut national sup rieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)

26, boulevard du Docteur Petitjean, B.P. 87999, 21079 Dijon Cedex. T l : 03 80 77 25 25

Fax : 03 80 77 27 47

Correspondant DPE : M. Patrice NORDEY T l. : 03 80 77 26 03 <mailto:p.nordey@enesad.fr>

- ◆ Agriculture
- ◆ Agroalimentaire

## ACADEMIE DE LILLE

### Ecole nationale sup rieure de chimie de Lille (ENSC Lille)

Cit  scientifique - B t. C 7, B.P. 108, 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex. T l : 03 20 43 48 94

Fax : 03 20 47 05 99

Correspondant DPE : M. Jean MARKO [jean.marko@ensc-lille.fr](mailto:jean.marko@ensc-lille.fr)

- ◆ Chimie

### Ecole nationale sup rieure des arts et industries textiles (ENSAIT)

9, rue de l'Ermitage, BP 30329 F, 59056 Roubaix Cedex 01. T l : 03 20 25 64 64

Correspondant DPE : Mme Sandrine PESSE T l : 03 20 25 64 73 Fax : 03 20 24 84 06 <mailto:sandrine.pesse@ensait.fr>

- ◆ Mat riaux (*comp tence en textile*)

### Institut sup rieur de l'  lectronique et du num rique de Lille (ISEN LILLE)

41, boulevard Vauban, 59046 Lille Cedex. T l : 03 20 30 40 50

Correspondant DPE : M. Pierre GIORGINO [pierre.giorgino@isen.fr](mailto:pierre.giorgino@isen.fr) T l : 03 20 30 40 05 / Fax : 03 20 30 40 51

- ◆ Automatique et informatique industrielle
- ◆ Electronique
- ◆ T l communications et r seaux

**Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai (ENSTIM Douai)**

941, rue Charles Bourseul, BP 838, 59508 Douai Cedex. Tél: 03 27 71 22 22

Correspondant DPE : M. Jean-Luc CAENEN [caenen@ensm-douai.fr](mailto:caenen@ensm-douai.fr) Tél : 03 27 71 20 30 / Fax : 03 27 71 29 11

- ◆ Bâtiment
- ◆ Energétique (*compétence en thermique*)
- ◆ Matériaux
- ◆ Mécanique
- ◆ Mesures et instrumentation
- ◆ Génie industriel
- ◆ Travaux publics

**Ecole polytechnique universitaire de Lille (POLYTECH' LILLE)**

Université Lille I Cité scientifique, Avenue Paul Langevin 59655 Villeneuve-d'Ascq Cedex. Tél : 03 28 76 73 00

Correspondant DPE : M. Bruno DELBREIL, directeur adjoint de Polytech'Lille [bruno.delbreil@epu-lille.fr](mailto:bruno.delbreil@epu-lille.fr) Tél : 03 20 41 75 25

Fax : 03 28 76 73 11

- ◆ Génie industriel

**ACADEMIE DE NANCY-METZ****Ecole supérieure d'informatique et applications de Lorraine (ESIAL)**

Université Nancy I, Boulevard des Aiguillettes, BP 239, 54506 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex. Tél : 03 83 91 23 29

Correspondant DPE : M. Michel RIDORET Tel : 03 83 68 26 00 Fax : 03 83 68 26 09 [michel.ridoret@esial.uhp-nancy.fr](mailto:michel.ridoret@esial.uhp-nancy.fr)

- ◆ Informatique

**Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA)**

Institut national polytechnique de Lorraine, 2, avenue de la Forêt de Haye, 54505 Vandoeuvre-Les-Nancy Cedex. Tél : 03 83 59 59 59

Correspondant DPE : M. Michel PARMENTIER [michel.parmentier@ensaia.inpl-nancy.fr](mailto:michel.parmentier@ensaia.inpl-nancy.fr)

- ◆ Agroalimentaire

**Ecole supérieure du soudage et de ses applications (ESSA)**

4, boulevard Henri Becquerel, 57970 Yutz.

Correspondant DPE : M. Philippe ROGUIN Tél : 03 82 59 86 36 Fax : 03 82 59 86 40

[p.roguin@institutdesoudure.com](mailto:p.roguin@institutdesoudure.com)

- ◆ Matériaux (*compétence en soudage*)

**ACADEMIE DE STRASBOURG****Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg (EECPMS)**

Université Strasbourg I, 25, rue Becquerel, 67087 Strasbourg Cedex.2 Tél : 03 90 24 26 08 Fax : 03 90 24 26 12

Correspondant DPE : Mme Sylvie SICLERC [mailto:sylvie.siclerc@ecpm.u-strasbg.fr](mailto:mailto:sylvie.siclerc@ecpm.u-strasbg.fr)

- ◆ Chimie

**Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg)**

24, boulevard de la Victoire, 67084 Strasbourg Cedex. Tél : 03 88 14 47 01 Fax : 03 88 24 14 90

Correspondant DPE : Madame Jocelyne BAUER [sec.direction@insa-strasbourg.fr](mailto:sec.direction@insa-strasbourg.fr)

- ◆ Bâtiment et travaux publics

## L'ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

**RECOMMANDATION..... page 14**

**VERIFICATION DE LA RECEVABILITE ADMINISTRATIVE DE  
LA CANDIDATURE ..... page 14**

**ORGANISATION DES EPREUVES..... page 14**

**JURY NATIONAL ..... page 15**

**DELIVRANCE DU TITRE D'INGENIEUR DPE..... page 16**

**EN CAS D'ECHEC..... page 16**

**CALENDRIER DE L'EXAMEN ..... page 17**

## RECOMMANDATION

Cet examen nécessite un investissement personnel important.

Dès l'issue de la première épreuve, vous devrez, en cas de réussite, soumettre au jury un sujet et un plan de mémoire.

Il vous est donc recommandé de ne vous inscrire qu'après avoir pris connaissance des attentes des jurys et réfléchi au mémoire que vous pourriez produire.

## VERIFICATION DE LA RECEVABILITE ADMINISTRATIVE DE LA CANDIDATURE

Pour être recevables, les dossiers de candidature doivent être transmis dans le délai imparti et être complétés correctement. La candidature n'est pas recevable lorsque les documents produits ne permettent pas au (à la) candidat(e) de justifier de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à un ingénieur.

Le directeur de l'école dans laquelle vous avez régulièrement déposé votre dossier vous convoque à la première épreuve de l'examen.

Il peut, le cas échéant, transmettre votre dossier au directeur d'une autre école qui sera alors chargée de son instruction. Dans ce cas, il vous informe de ce transfert. Cette possibilité peut être mise en œuvre lorsque, par exemple, l'école est destinataire d'un nombre trop important de dossiers ou lorsque votre profil ne correspond pas à la spécialité postulée, d'où l'importance d'un contact préalable avec le correspondant DPE de l'école où vous envisagez de vous inscrire.

## ORGANISATION DES EPREUVES

Des jurys particuliers, constitués au sein de l'école, sont chargés d'instruire les candidatures et d'adresser au jury national, à l'issue des épreuves de l'examen, leur proposition d'attribuer ou de ne pas attribuer le titre d'ingénieur DPE aux candidats(es).

Chaque jury particulier, nommé par le directeur de l'école pour une spécialité donnée, comprend 5 à 6 membres :

- le directeur de l'école ou son représentant, président du jury,
- 2 membres du personnel enseignant de l'école,
- 2 ingénieurs diplômés, dont si possible un ingénieur DPE, exerçant à titre principal des fonctions d'ingénieur ; pour procéder à cette désignation, le directeur peut consulter le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF),
- éventuellement, un 6<sup>ème</sup> membre, choisi par le directeur de l'école en raison de ses compétences particulières.

La composition des jurys particuliers est réglementée par l'Arrêté du 30 mars 2001 (article 8) fixant les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.

L'examen comporte deux épreuves :

- **épreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels** du (de la) candidat(e) qui se déroule sous la forme d'un entretien avec le jury particulier.

Cette épreuve se déroule à l'initiative du jury particulier et dure généralement une à deux heures.

- puis, en cas de réussite à cette première épreuve, **épreuve de soutenance d'un mémoire** rédigé par le (la) candidat(e), suivie d'une discussion avec le jury particulier.

La durée de la présentation et de la discussion n'est généralement pas inférieure à trois heures.

Cette épreuve est publique sauf si le (la) candidat(e) demande la confidentialité du mémoire.

Le (la) candidat(e), régulièrement convoqué(e) aux épreuves et qui ne s'y présente pas, perd le bénéfice de son inscription à la session d'examen, à moins de fournir un justificatif dûment accepté par le jury particulier.

\*\*\*

Le (la) candidat(e) admis(e) à l'épreuve d'évaluation soumet, dès l'issue de cette épreuve, un sujet et un plan de mémoire au jury particulier qui se prononce sur sa validité. La décision du jury particulier ainsi que, le cas échéant, la date fixée pour la soutenance du mémoire est notifiée au (à la) candidat(e) par le directeur de l'école, au plus tard dans le mois qui suit l'épreuve de validation.

Le (la) candidat(e) admis(e) à subir l'épreuve du mémoire dispose d'environ six mois pour sa rédaction.

Le mémoire doit être adressé au directeur de l'école en recommandé avec accusé de réception (ou déposé à l'école en échange d'un accusé de réception) au plus tard un mois avant la date fixée pour sa soutenance, afin de permettre aux membres du jury particulier d'en prendre connaissance.

*A titre exceptionnel*, le jury particulier peut autoriser le report de l'épreuve de soutenance du mémoire sur une session ultérieure, à la demande du (de la) candidat(e) notamment si sa charge professionnelle le justifie.

Pour un meilleur suivi de votre candidature, il vous est conseillé de ne pas vous engager dans cet examen si vous prévoyez à terme de trop fortes contraintes professionnelles.

\*\*\*

A l'issue de l'épreuve de soutenance du mémoire, le jury particulier adresse au jury national sa proposition d'attribuer ou de ne pas attribuer le titre d'ingénieur DPE au (à la) candidat(e).

Le directeur de l'école informe le (la) candidat(e) de la proposition au jury national le concernant.

## **JURY NATIONAL**

Le jury national est chargé d'arrêter la liste des candidats(es) admis(es) à porter le titre d'ingénieur DPE. A cet effet, il procède à l'examen des propositions de l'ensemble des jurys particuliers et statue sur les dossiers des candidats(es) proposés(ées) à l'attribution du titre.

Il peut procéder à des vérifications auprès de l'école qui a proposé le (la) candidat(e) ou auprès du (de la) candidat(e) lui (elle)-même, éventuellement sous la forme d'un entretien.

Les délibérations du jury national ne sont pas publiques.

\*\*\*

Le jury national est placé sous la présidence d'un enseignant chercheur désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et sous la vice-présidence de l'administrateur général du CNAM, ou de son représentant.

Il est composé des directeurs de 6 écoles autorisées à organiser l'examen, ou de leurs représentants, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi que de membres de la commission des titres d'ingénieur, dont un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation professionnelle d'ingénieurs et un représentant d'une association d'ingénieurs.

Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur assiste aux délibérations avec voix consultative.

## DELIVRANCE DU TITRE D'INGENIEUR DPE

Les candidats(es) sont informés(ées) de la décision du jury national à leur égard par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui publie au Journal officiel de la République française la liste des candidats(es) admis(es) à porter le titre d'ingénieur DPE dans la spécialité retenue.

Les diplômes, qui portent mention de l'attribution du grade de master, **sont délivrés gratuitement par le ministre depuis la parution au Journal officiel de la République française n°188 du 13 août 2005, de l'arrêté du 2 août 2005.**

Cet arrêté modifie l'arrêté du 31 décembre 1982, relatif aux taux du droit d'inscription à certains examens ou concours et du droit de délivrance de diplôme (enseignement technique supérieur).

\*\*\*

Les mémoires des lauréats sont déposés et conservés à la bibliothèque du CNAM où ils peuvent être consultés, à l'exception de ceux pour lesquels la confidentialité est demandée.

## EN CAS D'ECHEC

Le (la) candidat(e) qui a échoué à l'épreuve d'évaluation ou qui n'a pas été diplômé(e) doit, s'il (elle) souhaite se présenter à nouveau à l'examen, déposer un nouveau dossier de candidature durant la période d'ouverture des inscriptions.

Les deux sessions d'examen **au titre de l'année 2009** se déroulent approximativement selon le calendrier type ci-après (**se renseigner auprès de l'école pour connaître son calendrier exact**).

### 1<sup>ère</sup> SESSION

5 Mai – 11 Juillet 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture des inscriptions.</li> <li>- Réception des candidatures par les écoles.</li> </ul>
Septembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, répartition des dossiers entre les écoles et notification au candidat de l'école destinataire de sa demande.</li> <li>- Examen de la recevabilité administrative de la candidature.</li> </ul>
Octobre 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convocation du candidat à l'épreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels.</li> </ul>
Novembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels.</li> <li>- Le cas échéant, présentation par le candidat du sujet et du plan de mémoire au jury particulier, à l'issue de l'épreuve.</li> </ul>
Décembre 2008	<p>Au plus tard dans le mois qui suit l'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification au candidat du résultat de l'épreuve d'évaluation et le cas échéant de l'acceptation ou du rejet du sujet par le jury particulier.</li> <li>- Convocation du candidat à l'épreuve de soutenance du mémoire.</li> </ul>
Juin 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt du mémoire par le candidat, un mois avant la date de soutenance.</li> </ul>
Juillet 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve de soutenance du mémoire.</li> <li>- Notification au candidat de la proposition du jury particulier le concernant.</li> </ul>
Octobre 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jury national.</li> </ul>
Novembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification aux candidats de l'issue de leur candidature.</li> <li>- Publication au JO de la liste des candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.</li> </ul>
Décembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délivrance du diplôme.</li> </ul>

## 2<sup>ème</sup> SESSION

13 Octobre 2008 – 16 Février 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture des inscriptions.</li> <li>- Réception des candidatures par les écoles.</li> </ul>
Mars 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, répartition des dossiers entre les écoles et notification au candidat de l'école destinataire de sa demande.</li> <li>- Examen de la recevabilité administrative de la candidature.</li> </ul>
Avril 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convocation du candidat à l'épreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels.</li> </ul>
Mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels.</li> <li>- Le cas échéant, présentation par le candidat du sujet et du plan de mémoire au jury particulier, à l'issue de l'épreuve.</li> </ul>
Juin 2009	<p>Au plus tard dans le mois qui suit l'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification au candidat du résultat de l'épreuve d'évaluation et le cas échéant de l'acceptation ou du rejet du sujet par le jury particulier.</li> <li>- Convocation du candidat à l'épreuve de soutenance du mémoire.</li> </ul>
Décembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt du mémoire par le candidat, un mois avant la date de soutenance.</li> </ul>
Janvier 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve de soutenance du mémoire.</li> <li>- Notification au candidat de la proposition du jury particulier le concernant.</li> </ul>
Mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jury national.</li> </ul>
Avril 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification aux candidats de l'issue de leur candidature.</li> <li>- Publication au JO de la liste des candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.</li> </ul>
Avril - Mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délivrance du diplôme.</li> </ul>

## LE CONTENU DES EPREUVES

<b>EPREUVE D’EVALUATION DE L’EXPERIENCE ET DES ACQUIS PROFESSIONNELS .....</b>	<b>page 20</b>
<b>EPREUVE DE SOUTENANCE DU MEMOIRE.....</b>	<b>page 21</b>
<b>REPertoire DE COMPETENCES .....</b>	<b>page 22</b>
<b>INSTRUCTIONS PRATIQUES RELATIVES AU MEMOIRE .....</b>	<b>page 25</b>

## EPREUVE D’EVALUATION DE L’EXPERIENCE ET DES ACQUIS PROFESSIONNELS

OBJECTIF	MOYENS d’APPRECIATION
<p><b>S’ASSURER QUE LE LA) CANDIDAT(E) OCCUPE UNE FONCTION COMMUNEMENT CONFIEE A UN INGENIEUR (5 ANS)</b></p>	<p><b>1- Vérifier le niveau d'encadrement et de responsabilité confié par l'entreprise au travers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des fonctions exercées : encadrement, direction d'équipe, proposition et gestion de projet</li> <li>- de la position au sein de l'entreprise (cf organigramme simplifié et attestation de l'employeur)</li> <li>- du niveau de rémunération (accessoirement)</li> </ul> <p><b>2- Vérifier la progression de carrière et l'ouverture professionnelle</b> qui doit permettre une flexibilité acceptable</p> <p><b>3- Vérifier la notoriété :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux et publications</li> <li>- titres, brevets</li> </ul> <p><b>4- S’assurer de la véracité des informations portées dans le dossier de candidature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notamment cerner le niveau des responsabilités confiées au (à la) candidat(e)</li> </ul> <p><b>5- S’assurer d’un niveau de compétence suffisant</b> (cf. le répertoire de compétences) <b>et notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtrise des outils et méthodes des différents aspects de la spécialité</li> <li>- aptitude à conduire une équipe et à prendre des décisions</li> <li>- facultés d'abstraction, de conception et de modélisation</li> <li>- culture scientifique et technique, expression</li> </ul> <p><b>6- S’assurer de la plus-value apportée dans le cadre de l’activité professionnelle</b></p> <p><b>7- S’assurer de la capacité à s’adapter au développement ultérieur de la spécialité et à évoluer vers d’autres champs de compétences</b></p> <p><b>8- S'assurer que le (la) candidat(e) a les capacités et les moyens de répondre à l'épreuve du mémoire</b></p> <p><u>A noter que le jury national a estimé que :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les seules activités de recherche et d'enseignement ne peuvent pas être assimilées à une pratique professionnelle dans des fonctions <i>communément</i> confiées à un ingénieur.</li> <li>- Les candidats(es) ingénieurs d'études ou de recherche doivent faire la preuve que leurs activités professionnelles sont en relation avec le monde économique.</li> </ul> <p style="text-align: center;">* * *</p> <p>Les candidats(es) sont invités(ées) à apporter tout document permettant d'illustrer leur activité professionnelle. L'école peut fournir les supports nécessaires si elle a été préalablement avertie.</p>

## EPREUVE DE SOUTENANCE DU MEMOIRE

**Le mémoire fait état des conditions scientifiques et techniques d'une réalisation effectuée sous la responsabilité du (de la) candidat(e), ou susceptible de l'être, dans la spécialité retenue.**

OBJECTIF	MOYENS d'APPRECIATION
<p><b>JUSTIFIER LA NATURE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EXERCEE</b></p>	<p><b>1- Sujet</b> S'assurer qu'il permet de mobiliser et de mesurer le champ de compétences du (de la) candidat(e). Il doit permettre une approche interdisciplinaire du travail.</p> <p><b>2- Mémoire</b> S'assurer que le mémoire :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- contient des hypothèses, les solutions préconisées, la méthodologie, les choix, la réalisation, les résultats...</li> <li>- est ouvert aux différents champs disciplinaires</li> <li>- indique le développement scientifique et technique des travaux réalisés</li> <li>- met en évidence la contribution personnelle du (de la) candidat(e) dans les travaux présentés, justifiant en particulier la nature de la pratique professionnelle exercée</li> <li>- évalue la pertinence des travaux par rapport à l'environnement technique et économique, leur impact</li> <li>- présente un recul critique sur le travail effectué et, le cas échéant, fasse des projections et des propositions pour l'avenir</li> <li>- est synthétique (pas plus de 80 pages, hors annexes)</li> <li>- est résumé en français et en LVE (anglais).</li> </ul> <p>Il est rappelé que <b>le résumé de mémoire</b>, pièce indispensable du dossier des candidats, n'est pas un résumé de leur carrière mais doit se rapporter exclusivement au mémoire lui-même.</p> <p>Les candidats sont encouragés à consulter les mémoires des lauréats à la bibliothèque du CNAM, sauf lorsque la confidentialité a été demandée. La SIDPE (dont l'adresse est indiquée en page 3) propose un catalogue regroupant par spécialités les titres et résumés de nombreux mémoires récents.</p> <p><b>3- Soutenance</b> L'appréciation porte notamment sur :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- le contenu du mémoire (conduite de travail, valeur scientifique et technique, pertinence, ouverture...)</li> <li>- l'argumentaire développé par le (la) candidat(e) (forme et fond), l'expression</li> </ul> </p> </p>

## REPERTOIRE DE COMPETENCES (Aperçu de réflexion sur deux exemples)

Au cours de l'épreuve d'évaluation notamment, le jury cherchera à faire le point sur les compétences du (de la) candidat(e) et à les évaluer au regard de celles attendues d'un ingénieur. Ces compétences se présentent en terme de savoirs et de méthodologie inhérents à la fonction d'ingénieur.

Elles sont soit transversales, soit liées à l'activité d'ingénieur et à la spécialité.

A titre indicatif et afin d'aider les candidats(es), un répertoire de ces compétences est proposé ci-après.

Il s'agit d'un outil, évolutif, qui ne constitue en aucune façon une grille d'évaluation, les jurys demeurant souverains dans leurs modalités d'appréciation des candidats(es).

S'agissant des compétences liées à la spécialité, seules les spécialités **informatique et gestion de production** sont citées à titre d'exemple.

<b>IDENTIFICATION DE COMPETENCES (savoirs et méthodes) ATTENDUES DE L'INGENIEUR</b>			
Pour chaque compétence répertoriée, xx représente quel type de savoir il semble <i>majeur</i> d'avoir acquis dans cette compétence.			
COMPETENCES REQUISES	SAVOIR	SAVOIR FAIRE	SAVOIR ETRE
<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>			
- avoir une aptitude à la conception, à la modélisation et à l'optimisation	x		
- maîtriser les techniques de management de projet et d'équipe: management de gestion des données (comptables, industrielles, personnes) savoir gérer un projet (procédures, moyens humains et matériels, dimension commerciale, budget...)	x	xx	x
- maîtriser les techniques de gestion de risques...		x	x
- ...en maîtriser l'aspect législatif, réglementaire et normatif	x		
- maîtriser les méthodes, normes et outils de développement	x	x	
- maîtriser une démarche qualité (plan, assurance qualité)	x	x	
- savoir utiliser, produire et communiquer l'information (recherche, technique d'expression...) - maîtriser les techniques d'animation de réunion	x	xx	xx
- intégrer la dimension humaine et sociale de l'entreprise dans son activité	x	x	xx
- savoir négocier avec des partenaires et des fournisseurs		x	xx
- maîtriser l'anglais technique	x		
<b>COMPETENCES LIEES A L'ACTIVITE</b>			
- savoir concevoir un produit ou un service (maintenance) ...	xx	x	
- savoir en assurer la production	x	xx	x
-connaître les techniques et technologies ainsi que l'innovation relatives à (aux) la spécialité(s) - savoir adapter les nouvelles technologies aux besoins et prendre en compte l'impact de leur introduction - savoir s'adapter aux développements ultérieurs de la spécialité, évoluer vers d'autres champs de compétences	xx	x	x
- connaître l'offre du marché et formuler des solutions	x	x	
<b>COMPETENCES LIEES A L'ACTIVITE</b>			
<b>Spécialité INFORMATIQUE</b>			
- maîtriser les méthodes et techniques de programmation			

- maîtriser au moins une méthode de spécification et de conception (objets,...)			
- maîtriser l'anglais technique du domaine			
- maîtriser les outils de conception, de développement et de maintenance des systèmes d'information			
- savoir analyser et formaliser les besoins en traitement de l'information et évaluer les ressources			
- connaître les normes et les procédures de sécurité informatique			
- maîtriser les concepts et techniques d'architecture des systèmes et réseaux			
- maîtriser les technologies, les protocoles, les outils des systèmes de communication et de télécommunications			
- maîtriser les techniques de suivi des performances du système (indicateurs, outils, méthodes)			
- maîtriser un système d'exploitation et un langage associé			
<b>COMPETENCES LIEES A L'ACTIVITE</b> <b>Spécialité GESTION DE PRODUCTION</b>	SAVOIR	SAVOIR FAIRE	SAVOIR ETRE
<b>1. Compétences du génie manufacturier</b>			
<b>Gestion des stocks et de la production</b>			
- Maîtriser les principes et techniques de mise en œuvre et fiabilisation de la gestion des stocks et de la production	xx	xx	
- Connaître plusieurs méthodes de gestion de production et en maîtriser au moins une	x	xx	x
- Connaître les exigences, technologies et principes de mise en œuvre de la logistique au service de la production	x	xx	x
<b>Conception et optimisation des systèmes de production</b>			
- Connaître les principaux concepts de modélisation, description et optimisation d'un système de production	x		x
- Être capable de caractériser et analyser un système de production	x	x	
- Être capable de justifier ses choix	x	x	x
- Connaître et savoir prescrire les principales typologies de systèmes flexibles de production	x	x	
- Savoir élaborer et caractériser un cahier des charges de prescription et de consultation pour la mise en œuvre d'un système de production		x	
- Connaître et savoir utiliser les outils de base d'étude des temps et de l'ergonomie d'un poste de travail manuel		x	
- Maîtriser au moins un outil (analyse de déroulement, synoptique de fabrication, système HOSHIN, SMED...)	x	x	
- Savoir mettre en œuvre la méthode et les indicateurs d'un TRS/taux de rendement synthétique d'un système de production	x	x	
<b>Qualité et outils associés</b>			
- Maîtriser les exigences de la Qualité ISO (dans la gestion des systèmes de production)	xx	xx	
- Maîtriser les exigences de la TQM	x	xx	
- Connaître et savoir mettre en œuvre les outils de détermination et de suivi, de correction et de maîtrise des paramètres influents d'un process (MSP : Maîtrise Statistique du Process et Plan d'Expérience TAGUSHI)		x	
- Connaître et savoir mettre en œuvre les outils de détermination et d'évaluation des criticités d'un Produit Process ou Moyen (AMDEC PRODUIT, PROCESS et MOYEN)	x	x	x
- Compréhension des outils mathématiques permettant l'utilisation des contrôles statistiques et des outils de suivi et de contrôle de la fiabilité et du paramétrage / process	x		
- Connaître et savoir mettre en œuvre l'outil SPC pour la maîtrise statistique des procédés. Savoir mettre en œuvre les outils de suivi de capacités de procédés.	x	x	
<b>Technologies de fabrication</b>			
- Avoir un aperçu complet de l'état de l'art dans son domaine en matière de technologies de fabrication industrielles (afin de pouvoir dialoguer efficacement avec le Bureau des Méthodes)	xx	xx	

- Avoir une connaissance de technologies voisines	x		
- Maîtriser l'utilisation des machines à commandes numériques utilisées dans son domaine		xx	
<b>Automatisation d'un système de production</b>			
- Connaître les technologies et normes utilisées au niveau de l'automatisation des procédés dans son domaine	x		
- Savoir élaborer le cahier des charges fonctionnel d'une installation à automatiser		x	
<b>2. Compétences associées</b>			
<b>Installation électrique</b>			
- Savoir lire un plan/schéma électrique		x	
<b>Réseaux locaux</b>			
- Comprendre les principes de communication entre machines		x	
<b>Maintenance</b>			
- Connaître les différentes politiques de maintenance possibles et les éléments de choix en fonction des critères économiques et de sûreté de fonctionnement requis.	x		
- Connaître les obligations légales en matière de maintenance réglementaire et les risques juridiques associés dans son domaine	x		
<b>Conditions de travail, hygiène, sécurité</b>			
- Maîtriser les notions de protection des matériels et des personnes	x	xx	x
<b>Gestion de projet et outils d'organisation</b>			
- Connaître les tendances de l'évolution des concepts d'organisation des entreprises et leur impact sur sa fonction	x		
- Connaître les démarches, méthodes et outils de l'organisation	x	xx	x
- Savoir choisir à bon escient une structure et une organisation de projet adaptées à la situation	x	xx	
- Connaître et savoir utiliser les différentes techniques et les différents outils de conduite de projet	x	x	
- Savoir estimer et chiffrer le coût de mise en œuvre d'un projet	x		
- Savoir utiliser, programmer et interpréter un logiciel de gestion de projet		x	
<b>Conduite du changement</b>			
- Savoir intégrer les dimensions économiques, sociales et techniques dans les situations de changement (évolutions et ruptures)	x	xx	Xx
<b>Marketing et veille</b>			
- Comprendre et savoir mettre en œuvre les principaux concepts et outils du marketing pour savoir écouter et prendre en compte les besoins des clients (internes ou externes) et leur présenter son outil de production	x	x	
- Savoir négocier avec les fournisseurs et contrôler leurs arguments		xx	Xx
- Savoir mettre en œuvre une démarche permanente de veille et de Benchmarking	x	xx	x

## INSTRUCTIONS PRATIQUES RELATIVES AU MEMOIRE

En cas de succès, le mémoire pourra être consulté par des chercheurs ou de futurs(es) candidats(es). Il doit donc répondre aux exigences suivantes :

- ♦ Le mémoire doit être dactylographié et relié sur du papier de format A4, opaque, 80 g.
- ♦ Sur la couverture et la page 2 (cf. ci-après pour la pagination), doivent figurer :
  - le nom du (de la) candidat(e) ;
  - le titre du mémoire et la spécialité préparée ;
  - le nom de l'établissement dans lequel il est soutenu ;
  - l'année de la session ;
  - la composition du jury particulier comportant le titre des membres.
- ♦ **Il est impératif que le mémoire ne dépasse pas 80 pages à simple interligne, auxquelles il est possible d'ajouter des annexes si elles présentent un intérêt pour l'appréciation du (de la) candidat(e) ou clarifient certains points du mémoire, ce qui le complète sans nuire à sa lisibilité.**

Il doit comporter :

- une table des matières ;
  - une introduction ;
  - un développement ;
  - une conclusion ;
  - une bibliographie/webographie
  - un glossaire.
- ♦ Dans le corps du mémoire, le (la) candidat(e) doit utiliser des unités normalisées.
  - ♦ Pour permettre une bonne lecture, il est indispensable de :
    - ne pas utiliser de recto verso ;
    - laisser une marge suffisante pour une bonne reliure ;
    - réaliser "au trait" sans aplats de couleur, ni dégradés de noir et de blanc, les graphiques, tableaux, diagrammes, cartes ;
    - le cas échéant, produire des documents photographiques contrastés ;
    - placer les notes en bas de page ou en fin de chapitre ;
    - regrouper les documents cités dans une liste de références bibliographiques ;
    - soigner la table des matières en mentionnant les titres des chapitres et leur pagination, les documents annexés, les illustrations avec les numéros de pages correspondantes ;
    - numéroter chaque page du mémoire en continu. La pagination commence à la page 2 (page qui suit la page de couverture) et s'achève à la dernière page ;
    - situer cette pagination en haut et au centre des pages.
  - ♦ Le mémoire doit être accompagné d'un bordereau documentaire comportant :
    - le titre du rapport ;**un résumé de trois cents mots en français et en anglais et huit mots clés en français et en anglais.** Ce résumé doit être reproduit au verso de la page de couverture du rapport.  
**Il est rappelé aux candidats que le résumé de mémoire n'est pas un résumé de leur carrière mais doit se rapporter exclusivement au mémoire lui-même.**
  - ♦ Le mémoire doit être déposé en 7 (ou 8) exemplaires :
    - 5 (ou 6) pour les membres du jury ;
    - 1 pour l'école ;
    - 1 pour le ministère en vue de la présentation au jury national.

## **S'INFORMER SUR**

**LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU JURY NATIONAL ..... page 27**

**LE BILAN DES SESSIONS D'EXAMEN PRECEDENTES ..... page 29**

## LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU JURY NATIONAL (année 2007 – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sessions)

Le jury national a procédé au titre de l'année 2007 (depuis cette année, deux sessions sont organisées) à l'examen des 105 dossiers de candidats proposés par l'ensemble des jurys particuliers des écoles d'ingénieurs autorisées à organiser les épreuves de l'examen de validation, soit 66 dossiers pour la 1<sup>ère</sup> session et 39 dossiers pour la 2<sup>ème</sup>.

87 candidats ont été admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat, au titre de l'année 2007 (1<sup>ère</sup> session : 56 – 2<sup>ème</sup> session : 31) pour 145 admis en 2006, 110 en 2005, 134 en 2004 et 98 en 2003.

31% des candidats admis sont dans la spécialité « informatique ». Ce pourcentage ne varie guère d'une année sur l'autre.

Les candidats admis dans les autres spécialités sont nettement moins nombreux. (Cf. tableau page 29).

Environ un tiers des candidats proposés sont fonctionnaires ou relèvent du secteur public. Les deux autres tiers sont employés par de grandes sociétés industrielles, des PME-PMI, des bureaux d'études ou cabinets d'expertises ainsi que par des sociétés d'ingénierie et d'informatique.

L'obtention du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat peut permettre aux diplômés d'accéder aux conditions requises pour des concours de la fonction publique ou d'obtenir une requalification professionnelle au sein de leur entreprise.

Toutefois, lors des deux sessions de l'année 2006, comme pour les précédentes le jury national a relevé des dysfonctionnements au niveau du système de validation des candidatures par les jurys particuliers.

Ainsi, 10 candidatures n'ont pas été acceptées par le jury national (1<sup>ère</sup> session : 6 ; 2<sup>ème</sup> session : 4), en considération des motifs suivants :

- Un certain nombre de mémoires ne correspondaient pas, tant au niveau scientifique que technique, à ce que l'on peut attendre d'un candidat à l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat ou n'étaient que des résumés de carrière.

Comme l'avait déjà constaté le jury national l'année précédente, **des candidats n'ont pas su faire un résumé satisfaisant de leur mémoire**, pièce indispensable de leur dossier pour le jury national, dans la mesure où il s'agissait plutôt d'un résumé de carrière.

- Ont été proposés au titre de cette session des candidats qui ne pouvaient pas justifier de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs, selon l'article 2 du Décret n° 2001-274 du 30 mars 2001 relatif au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.

**Le jury national vérifie très attentivement que les candidats au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat justifient bien de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs, condition essentielle à remplir pour les candidats, en application du Décret n° 2001-274 du 30 mars 2001, relatif au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.**

Par ailleurs, le jury national rappelle :

- qu'il ne doit pas y avoir d'ambiguïté sur le type de fonctions exercées par le (la) candidat(e) et qu'à ce titre, les documents produits doivent apporter des informations précises sur le niveau des fonctions et la place dans la hiérarchie du (de la) candidat(e),

**la production de l'organigramme simplifié, de bulletins de salaire et de l'attestation de l'employeur est donc indispensable ;**

- que des activités de recherche et d'enseignement seules ne peuvent pas être assimilées à une pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ;

- que le mémoire doit être synthétique sans toutefois être trop court et ne doit pas dépasser en tout état de cause **80 pages à simple interligne auxquelles il est possible d'adjoindre des annexes** ;

**- que le mémoire doit correspondre exactement, tant sur le plan scientifique que technique, à la spécialité dans laquelle les candidats se présentent.**

**Enfin, sur le plan strictement de la présentation, il a été constaté par le jury national que dans certains dossiers de candidats des curriculums vitae avaient été écrits à la main, rendant ainsi leur lecture peu aisée.**

## BILAN DES SESSIONS D'EXAMEN PRECEDENTES

**Candidats admis de 2003 à 2007 ( les deux dernières années comportant deux sessions) :**

2003 : 96  
 2004 : 134  
 2005 : 110  
 2006 : 145  
 2007 : 87

**Résultats examen par spécialités (année 2007 : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> session) (par ordre décroissant)**

Spécialités	Nombre de diplômés	Spécialités	Nombre de diplômés
Informatique	20	Agriculture	2
Génie industriel	11	Electrotechnique	2
Automatique et informatique industrielle	7	Matériaux	2
Eau et environnement	7	Bâtiment	1
Télécommunications et réseaux	7	Energétique	1
Hygiène et sécurité	6	Génie des procédés	1
Electronique	4	Gestion de production	1
Bâtiment et travaux publics	3	Maintenance	1
Chimie	3	Mesures et instrumentation	1
Logistique	3	Travaux publics	1
Mécanique	3	Total	87

